



## Communiqué de presse

Paris, le 15 janvier 2026

### **Retrait d'autorisation : Actélios Solutions conteste une décision disproportionnée et dépose un référé**

Actélios Solutions vient de prendre ce jour connaissance de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique en date du 13 janvier 2026, retirant son autorisation d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes.

Depuis le 31 décembre 2025, Actélios Solutions a apuré l'intégralité des dettes connues et suivi l'ensemble des recommandations émises par la DGEC, notamment en matière de recapitalisation. Nos équipes se sont pleinement mobilisées pour garantir la conformité de l'entreprise avec ses obligations réglementaires.

La décision prise par le ministère apparaît, dans ce contexte, disproportionnée et de nature à priver le marché français d'un acteur innovant et engagé en faveur d'une électricité plus durable et décentralisée.

Nous contestons fermement cette décision. Nos conseils déposeront, dans les meilleurs délais, un référé devant la juridiction compétente afin d'en contester la légalité.

Actélios Solutions reste pleinement mobilisée pour assurer la continuité de ses engagements et garantir la continuité de fourniture d'électricité à ses clients.

Contact presse : [jpme@bcadvisory.fr](mailto:jpme@bcadvisory.fr)

06.26.09.08.16